

Nombre de Membres du comité :
65

Nombre de Membres en fonction :
65

Nombre de Présents : 35

Nombre de Pouvoirs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 39
Oui : 39

Objet de la Délibération :
**Approbation du Compte de Gestion
de l'exercice 2022**

Date de la convocation :
24 février 2023

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le

ID : 045-200079903-20230316-DELIB112023-DE



Séance du 16 mars 2023

L'an deux mille vingt trois et le 16 mars à 17 heures 30

le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à YEVRE-LA-VILLE sous la Présidence de Madame Monique BEVIERE

Etaient présents :

MMES AUVRAY Chantal, BARDON Annick, BARRAULT Brigitte, BEVIERE Monique, DAUVILLIERS Delmira, DOUELLE Nadine, IMBAULT Sabrina, LEVEQUE Marie-Claire, LEVY Véronique, PAILLOUX Patricia, PILLAVOINE Aude, RAGOBERT Catherine, RIVault Corinne

MM BARRIER Christian, BLONDEL Christian, BOURGEOIS Martial, BRETONNET Jean-Luc, BRUNEAU James, BUIZARD-BLONDEAU Maxime, CHAMBRIN Michel, COLMAN Philippe, DUFOR Christian, GUERINET Patrick, HERVE Olivier, LEOTARD Alexandre, MONCEAU Didier, PETIOT Pierre, PIERQUIN José, POINCLOUX Daniel, RIVIERE William, ROUSSEAU Pierre, SIMONET Christophe, SURATEAU Thierry, TRANSON Marc, VERNEAU Philippe

Pouvoirs :

M. BARJONET Thierry donne pouvoir à M. GUERINET Patrick
M. GAURAT Hervé donne pouvoir à Mme DAUVILLIERS Delmira
Mme HERBLOT Marie-Claude donne pouvoir à Mme LEVY Véronique
M. LAROCHE Pierre donne pouvoir à M. PETIOT Pierre

Secrétaire de séance : M. Patrick GUERINET

Le Comité Syndical du PETR Beauce-Gâtinais en Pithiverais,

Vu les statuts du PETR,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

DÉCIDE

Article unique : Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Madame la Trésorière pour le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



Certifié conforme au registre des délibérations,
La Présidente,



Monique BEVIERE

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 21 mars 2023 et de sa publication le 21 mars 2023 (la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication).